SMO
Seine et Yvelines Voirie

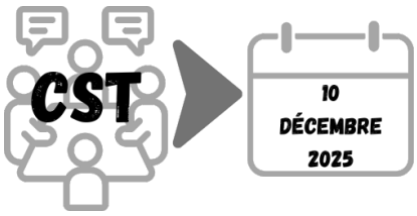
Vos représentants Convergence Syndicale vous informent

Communiqué de novembre 2025

convergence syndicale
SNT
Ensemble et pour tous : catégories A, B et C titulaires et contractuels

Report du premier Comité Social Territorial du SMO au 10 décembre 2025

Le **premier Comité Social Territorial du SMO** devait se tenir le 5 novembre 2025. Son ordre du jour, particulièrement chargé, comportait de **nombreux points pouvant avoir un impact direct sur vos conditions de travail,** dont notamment :



- Le RIFSEEP, pour les agents non mis à disposition par les Départements ;
- L'adoption du règlement du temps de travail ;
- Les modalités de télétravail ;
- Le forfait mobilités durables ;
- Le compte personnel de formation ;
- L'organisation des astreintes ;
- Les conditions d'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- Les conditions d'attribution de l'indemnité de sujétions horaires (ISH).

Les documents concernant ces points nous ayant été transmis dans un temps trop court, pour que nous puissions les examiner dans des conditions répondant à leur importance, **nous avons demandé, en conséquence, leur report à une date ultérieure**.

Notre demande (appuyée par nos collègues de la CGT) a été accordée par l'autorité qui a décidé de reporter ce premier CST au 10 décembre.

Pour mémoire :

Lors des réunions préparatoires à la création du SMO, l'autorité avait notamment justifié cette évolution par la **volonté de donner davantage de souplesse à la gouvernance**.

Nous avions demandé que **cette création soit aussi l'occasion d'améliorer l'organisation des conditions de travail**, au regard de l'expérience acquise au sein de l'EPI.

Il avait été convenu que **les différentes mesures concernant les conditions de travail** soient, dans un premier temps, reconduites à l'identique lors de la création du SMO, puis **réexaminées**, dans un second temps, **en concertation avec les représentants du personnel, après leur élection**.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des propositions que nous avons portées, à l'occasion de ce prochain CST, et des suites qui leur auront été données.

Les problèmes informatiques persistent



Beaucoup d'entre vous nous ont signalé que **de nombreuses difficultés persistent encore et qui n'arrivent pas à être résolues, à la suite de l'attaque informatique de mai dernier** (problème de remise à niveau de leur poste, pas d'accès ou difficultés d'accès au serveur ou aux réseaux des Départements, impossibilité d'imprimer depuis son poste, logiciels métiers inutilisables …).

Nous portons également ce sujet à l'attention de l'autorité administrative afin que nous soyons informés sur les solutions envisagées et sur les actions entreprises pour résoudre ces problèmes au plus vite.

Pour nous contacter :
07 63 59 67 13 ou Convergence.smo.syv@gmail.com
Espace d'information EPI/SMO : https://snt-cd78.org/epi-78-92/